

GROUPEMENT DES ANCIENS DU CERN

BULLETIN N° 2

DECEMBRE 1990

SOMMAIRE

1. Editorial
2. Les voeux du Président
3. Echos du Comité
4. Nouvelles des Permanences
5. Les veuves et leurs problèmes
6. Quoi de neuf du côté des Pensions?
7. Et la Caisse Maladie?
8. Réunions et voyages

SUMMARY

- Editorial
- Greetings from the President
- Echos of the Committee
- News of the "Permanences"
- Widows and their problems
- What's new in Pensions?
- And Health Insurance?
- Meetings and travel

Adresse: Groupement des Anciens du CERN
c/o Association du personnel
CERN
CH-1211 GENEVE 23

EDITORIAL

Avec ce deuxième Bulletin des Anciens du CERN, nous voici rendus à la fin de l'année 1990.

Le Bulletin No 1 a été extrêmement bien accueilli par tous, ce qui nous encourage à poursuivre dans notre tâche d'information et de relations entre tous les Membres du G.A.C.. Cet accueil favorable, même de la part de personnes n'appartenant pas au Groupement, nous incite à maintenir sa diffusion à tous les bénéficiaires de la Caisse de Pensions du CERN. Nous espérons que leur prise de conscience de l'importance des problèmes qui se posent à nous tous et du sérieux avec lequel nous les abordons incitera ceux qui n'en font pas encore partie à rejoindre notre Groupement. Car nous ne nous lasserons pas de répéter que plus nous serons nombreux, plus notre influence sera grande auprès de ceux qui ont le pouvoir de décider.

Ce Bulletin vous apporte une image de presque toutes les activités menées par le G.A.C. Après les voeux du Président, les responsables de ces différentes activités vous donnent un résumé de ce qui s'est fait au cours des derniers six mois. N'oubliez pas, en les jugeant, qu'il y a eu deux mois de vacances (car même les

retraités que nous sommes prennent des vacances!) et que leurs contributions ont été arrêtées au 15 octobre. La route est en effet longue jusqu'à ce que le Bulletin arrive sur votre table. Si rien de particulier ne semble émerger des discussions du nouveau contrat de l'Austria, par contre, son coût global et sa répartition semblent faire l'objet d'un nouvel examen. Par ailleurs, il semble qu'une prise de conscience plus aigüe s'est fait jour des problèmes de la Caisse de Pensions. S'ils font l'objet d'une vigilance accrue de la part du Conseil d'Administration de la Caisse, ces points sont également pris en compte très activement par l'Association du Personnel dans ses discussions avec l'Administration du CERN. Ils vous sont exposés en détail plus loin. Notre Comité est là pour soutenir, dans la mesure de ses moyens, l'action menée par l'Association du Personnel.

Par ailleurs, nous avons le sentiment très net qu'il faudrait créer une situation plus équitable pour les bénéficiaires de la Caisse de Pensions dans son Conseil d'Administration où jusqu'aujourd'hui nous ne sommes représentés que par des observateurs.

Supplément au Bulletin No 2.

DERNIERE MINUTE - PRIMES DE LA CAISSE MALADIE

Le Bulletin hebdomadaire No 47/90 du 19 novembre signale que le Directeur général allait soumettre au Comité des Finances et au Conseil en décembre 1990 une proposition d'augmentation des primes de 8.98% pour 1991 en conformité avec le contrat Austria.

STOP PRESS - HEALTH INSURANCE PREMIUMS.

The Weekly Bulletin No 47/90 of 19 November reports that the Director general would submit to the Finance Committee and Council in December 1990 a proposal to increase the premiums to 8.98% for 1991 in agreement with the Austria contract.

Notre intention était de diffuser ce Bulletin à tous les bénéficiaires, membres ou non du G.A.C.. Du fait de quelques difficultés rencontrées pour l'établissement de la liste d'adresses des bénéficiaires non membres du Groupement, nous nous voyons dans l'obligation de différer l'envoi à ces personnes, avec l'espoir que cette expédition ne tardera pas trop.

We intended to send this Bulletin to all the beneficiaries, members or not of G.A.C.. Since we have some difficulties in establishing the list of the addresses of non members of G.A.C., we are obliged to postpone the dispatch to these persons, hoping that the delay in mailing will not be too long.

Nous souhaiterions également apporter à l'avenir notre concours aux travaux des groupes appelés à examiner les problèmes de pensions et d'assurance maladie. Vous pouvez constater, qu'à part les activités déjà engagées par le

G.A.C., il y a devant nous de quoi remplir pleinement l'année qui vient, que la Rédaction de ce Bulletin vous souhaite bonne et heureuse.

La Rédaction

EDITORIAL

This second Bulletin of the Ancients of CERN brings us already to the end of 1990.

Bulletin No 1 had an extremely good reception, which encourages us to pursue our task of informing and bringing together all the members of G.A.C.. This welcome, even by people not in the Group has prompted us to continue sending the Bulletin to all beneficiaries of the Pension Fund. We hope that their realisation of the importance of the problems facing us all and of the seriousness with which we are tackling them will encourage those who are not already members to join our Group. For we shall continue to repeat that the more numerous we are, the greater will be our influence with the decision makers.

This Bulletin covers almost all the activities of the G.A.C.. After the President's message, those responsible for the various activities give you résumés

covering the past six months. Don't forget, in passing judgement, that there have been two holiday months (even we pensioners have holidays!) and that the dead line for contributions was 15 october - the way is long for the Bulletin to reach your letter-box.

If nothing particular has emerged from the discussions on the new contract with Austria, on the other hand it appears that its overall cost and distribution will be reexamined. It seems, furthermore, that there is now a greater awareness of the problems of the Pension Fund. The Governing Board of the Fund is following the situation with increased vigilance. These points have been vigorously taken up by the Staff Association in its discussions with the CERN Administration and a more detailed account of them is given in further contributions. To the extent of its capabilities, our

Committee is there to support the Staff Association in these discussions.

Furthermore we feel very strongly that the Pension Fund beneficiaries should have a fairer position on the Governing Board: at present we are represented only by observers.

We also wish to take part in the future in the working groups

dealing with the problems of pensions and health insurance.

You can see that, besides the activities already undertaken by the G.A.C., there is plenty of work for the coming year, for which the Editorial Staff of the Bulletin wish you health and happiness.

The Editorial Staff

LES VOEUX DU PRESIDENT

Le Président du Groupement des Anciens du CERN est heureux de vous offrir ses meilleurs voeux pour 1991.

L'année 1990 a été fertile en événements qui ont secoué notre planète. Les turbulences engendrées par ces péripéties ne semblent pas avoir, jusqu'à maintenant, atteint le CERN. Souhaitons qu'il en soit de même pour l'année à venir.

Néanmoins les problèmes auxquels le CERN doit faire face aujourd'hui, qui concernent ses budgets d'une façon générale et directement la Caisse de Pensions et l'Assurance-Maladie vont constituer, pour une bonne part, notre engagement en 1991. Le Groupement des Anciens

rassemble aujourd'hui quelque 500 membres sur les 900 bénéficiaires de la Caisse de Pensions, soit 55% de ceux-ci, ce qui est relativement satisfaisant. Je souhaite cependant pour le G.A.C. qu'en 1991, les bénéficiaires de la Caisse de Pensions comprennent combien il est nécessaire de se joindre à nous pour renforcer notre poids auprès de la Direction du CERN et nous donner par leur nombre une influence sans cesse croissante.

BONNE ANNEE A TOUS !

*Jean Gervaise
Président du G.A.C.*

GREETINGS FROM THE PRESIDENT

The President of the CERN Ancients' Group sends you his best wishes for 1991.

In 1990 our planet has been shaken by many happenings. The turbulences caused by these events do not seem, so far, to have reached CERN. Let us hope that this continues in the year to come. Nevertheless the problems which CERN now must face, problems which concern its budget in general and the Pension Fund and Health Insurance in particular, form a large part of our work in 1991.

The Ancients' Group consists today of some 500 members out of the 900 beneficiaries of the Pension Fund; some 55% which is reasonably satisfactory.

I hope, however, for the G.A.C. that in 1991 the beneficiaries of the Pension Fund understand how important it is for them to join us. The greater our number, the greater our weight vis-à-vis the CERN Management.

A Happy New Year to you all.

*Jean Gervaise
Président of the G.A.C.*

ECHOS DU COMITE

A la date du 15 octobre, le Comité s'est réuni neuf fois. Deux réunions sont encore prévues d'ici la fin de l'année.

A l'occasion des élections du début de cette année pour le renouvellement du Comité, Miss E.W.D.Steel, MM. N.Fabri et B.Hedin nous ont quittés, n'ayant pas souhaité se porter candidats pour un nouveau mandat. Sont venus les remplacer Mme M.T.Amato, MM.J.P.Buathier, A.Gunther, T.Kroewerath et P.Standley. La distribution des responsabilités vous a été donnée dans le

Bulletin No 1.

Nous nous réunissons dans l'une des salles du bâtiment principal, à huit heures du soir, en principe dans la première semaine du mois. Il nous est arrivé une fois de clore la séance à minuit, ce qui a provoqué une réaction et une butée a été fixée désormais à onze heures. C'est dire si nos séances sont remplies et animées.

A chaque fois, un ordre du jour est proposé à l'avance aux membres du Comité. Un compte rendu est rédigé à la suite de

chaque séance.

Le trésorier, M.J.Dozio, nous communique l'évolution du nombre des adhérents au Groupement.

MM.Burger et Resegotti nous informent régulièrement des questions touchant à l'Assurance Maladie et à la Caisse de Pensions.

Les différentes actions du Comité sont discutées et les décisions sont prises sans qu'il soit besoin de recourir à un vote. Ces actions concernent, entre autres, l'information à vous donner (facilitée par la création de ce Bulletin, mais ce qui ne prétend pas remplacer ce que vous trouvez dans la lecture régulière du Bulletin hebdomadaire du CERN), l'organisation des permanences, les démarches à effectuer auprès de l'Administration du CERN ou d'organismes extérieurs, la préparation de l'Assemblée

générale, les problèmes de veuves et ceux des invalides, les réunions et les voyages (au sujet desquels il faut souligner le dévouement et l'efficacité de M.J.Robert) etc.

Je ne voudrais pas terminer ce bref tour d'horizon de nos activités sans avoir remercié tous ceux qui nous aident fort gentiment (en dactylographiant certains de nos documents et en acheminant notre courrier) et le Secrétariat de l'Association du Personnel où nous trouvons notre base logistique (en attendant qu'un local puisse nous être affecté qui abriterait une gestion informatisée d'autant plus nécessaire que son poids augmente avec le temps).

*Marcel Mary
Secrétaire*

NOUVELLES DES PERMANENCES

Vous le savez, nous tenons une permanence tous les premiers mardis du mois où nous recevons les bénéficiaires de la Caisse de Pensions qui ont un problème. De toutes les questions

qui nous ont été posées, nous en extrayons ici quelques unes qui nous paraissent pouvoir intéresser certains d'entre vous.

1. REMBOURSEMENT DES FRAIS D'ETUDES

La question a été souvent posée de savoir pourquoi le CERN ne rembourse plus les frais d'études des enfants à charge, une fois une retraite versée à leur(s) parent(s). La réponse est simple: les bénéficiaires ne sont plus membres de l'Organisation qui n'a donc plus à verser les remboursements dont bénéficient les actifs. C'est très regrettable mais c'est la règle.

2. AIDE FINANCIERE AUX BENEFICIAIRES.

Le Groupement a été sollicité pour venir en aide financièrement à des bénéficiaires en difficulté. Il est évident que les ressources du G.A.C., reposant uniquement sur les cotisations de ses membres, ne lui permettent pas de rendre un tel service. Par contre, nous avons suggéré aux personnes qui se sont adressées à nous qu'elles constituent un dossier à présenter au Fonds d'Entraide du CERN. On nous a assuré qu'il ne refuserait pas de prendre de tels

dossiers en considération. Le G.A.C. est prêt à appuyer les demandes qui lui paraîtraient justifiées. Mais il faut savoir que les chances d'aboutir sont évidemment mesurées.

3. ACCES AU CERN DES VOITURES DES CONJOINTS.

L'Administration du CERN nous a confirmé qu'elle était disposée à délivrer des macarons aux veufs et veuves d'anciens membres du CERN. Ces personnes sont donc autorisées à accéder avec leurs voitures au site pour leurs contacts avec le G.A.C. et pour régler leurs affaires avec la Caisse de Pensions, l'Assurance-maladie et la banque.

N'hésitez pas à venir aux permanences nous exposer vos problèmes et, en cas d'impossibilité, écrivez au "G.A.C. - Permanences".

Milan Georgijevic

LES VEUVES ET LEURS PROBLEMES

Depuis la rencontre organisée pour recueillir les observations

des veuves, rencontre qui a eu lieu en décembre dernier, vous

n'avez plus eu d'invitation pour une réunion ou une activité dans le cadre de notre Groupement, bien que dans l'exposé lu lors de l'Assemblée générale, nous vous avions assuré que nous organiserions d'autres rencontres. Ne croyez pas que nous avons oublié nos promesses. Nous pouvons annoncer aujourd'hui le résultat de notre activité. Voici ce que nous vous proposons.

- Une visite guidée du CERN, demandée par plusieurs dames, membres de notre Groupement, aura lieu le 12 janvier 1991, pour laquelle tous nos membres féminins recevront un bulletin d'inscription.

- Madame Lilo Brockman qui enseigne au Club des Cernoises est d'accord pour organiser un cours d'aquarelle pour débutantes, ouvert à tous les membres du G.A.C. . Le cours aura lieu dans les locaux de l'Association du Personnel, à côté du Restaurant Migros du CERN, les mercredis de 9h. à 11h..

Le cours débutera le 10 janvier. Coût: 100FS pour 10 leçons de 2 heures. Maximum 10 personnes. Madame Brockman parle allemand et anglais.

Inscriptions avant Noël par écrit chez Thea Vermeulen, 17,chemin Taverney,CH-1218, Grand

Saconnex.

Dans le Bulletin No 1 que vous avez reçu en juillet dernier, vous avez pu lire que "Le Bulletin doit vous apporter des informations sur certains problèmes qui se posent aux veuves."

Et quels peuvent bien être "Les problèmes" qui se posent aux veuves..... et aux autres retraitées?

Souvent les personnes contactées nous ont parlé de problèmes pratiques, comme par exemple le changement d'un réservoir d'eau ou de chauffage ainsi que toute la tuyauterie du système; ou simplement soit l'achat soit la réparation d'une (vieille) voiture. Des questions dont nos époux s'occupaient si bien, de sorte que la plupart d'entre nous s'en sont entièrement déchargées sur eux. Je suis certaine que parmi tous les techniciens du CERN, qui jouissent d'une retraite bien méritée, il y a certainement quelques personnes qui voudraient bien apporter leurs conseils. N'hésitez pas à prendre contact avec eux.

A part ces questions pratiques, se posent des questions nettement plus complexe qui demandent des études spécifiques. Il s'agit là d'un travail exigeant souvent du temps et de la réflexion. Nous

sommes prêtes à vous aider et pour cela, nous insistons pour que vous n'hésitez pas à nous communiquer vos questions, soit par écrit, soit à l'occasion d'une visite à la Permanence.

Toutes vos suggestions à ce sujet mais également pour d'autres activités seront toujours les bienvenues.

Thea Vermeulen.

LA SITUATION DE LA CAISSE DE PENSIONS

L'INFORMATION FOURNIE DANS LE BULLETIN HEBDOMADAIRE.

Certaines questions concernant les pensions du personnel du CERN ont été évoquées dans le premier numéro de ce Bulletin, auquel était jointe une copie de la motion votée au cours d'une Assemblée générale extraordinaire du personnel. Les membres et les bénéficiaires de la Caisse de pensions ont été tenus au courant des développements de la situation par les textes publiés dans le Bulletin hebdomadaire du CERN par le Conseil d'Administration de la Caisse d'une part, et par l'Association du personnel d'autre part.

Le Conseil d'Administration de la Caisse de pensions s'y est notamment exprimé en faveur d'une augmentation du taux global de cotisation à 30% du traitement de référence*. Il a

aussi considéré que le montant de la dette du CERN à l'égard de la Caisse de pensions ne devrait pas dépasser 20% de la fortune et que le principal de la dette devrait pouvoir être amorti sur une période de trente ans. Il est d'avis qu'il convient de trouver une solution globale permettant d'assurer à la Caisse le service de la dette, qui comprend non seulement le taux d'intérêt de 3.5% et l'indexation à l'inflation, mais aussi l'amortissement de la dette. Au sujet des garanties, il a, entre autres, estimé indispensable de réactiver et de faire progresser les discussions à propos de la création d'une fondation de droit suisse, comme prévu par le Conseil du CERN en cas de dissolution de l'Organisation.

L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE DE LA CAISSE DE

14.11.90 * Traitement de référence = Salaire de Base x Coefficient C
(Voir les Statuts de la Caisse- Annexe A - 01.01.86)

PENSIONS.

D'autres renseignements intéressants furent fournis au cours de l'Assemblée générale annuelle de la Caisse de pensions, le 18 septembre 1990. Le rapport annuel 1989, qui fut présenté par l'Administrateur, M.C.Cuénoud, fait état d'une performance annuelle, non corrigée de l'inflation, de 6.23%. Compte tenu d'une inflation de 3.50%, cela donne un rendement total net annuel des placements de la Caisse de 2.63% en 1989. Au 31.12.89, les membres de la Caisse étaient 3'612 et les bénéficiaires 891. Il n'y a pas lieu de citer ici d'autre données, car d'importants extraits de ce rapport, qui est soigneusement rédigé et très intéressant, ont été publiés dans les Bulletins hebdomadaires des 3 et 10 septembre 1990.

Dans son exposé au sujet des questions actuarielles, M.G.Maurin, vice-président du Conseil d'Administration, rappela que les hypothèses économiques utilisées jusqu'à présent pour établir le bilan technique de la Caisse ne se sont pas vérifiées en pratique. C'est pourquoi des calculs actuariels ont été exécutés, à la demande du Conseil d'Administration, en tenant compte d'hypothèses

économiques plus réalistes. Ces calculs font apparaître que des contributions égales au moins à 30% des traitements de référence sont nécessaires pour que la Caisse soit en équilibre technique, dans l'hypothèse d'une période future de financement de 30 ans (période de caisse ouverte) pendant laquelle l'effectif des membres serait stabilisé à 3'250 unités à partir de la fin de 1996, le rendement des avoirs serait de 6%, le taux annuel de revalorisation des salaires de 3.5% et le taux d'adaptation des pensions de 3%.

M.G.Maurin souligna que, tout en étant un organe administratif destiné à appliquer la politique des pensions décidée par le Conseil du CERN, le Conseil d'Administration de la Caisse de pension du CERN doit, d'après ses Statuts, veiller à maintenir la stabilité de la Caisse et soumettre tout avis concernant le fonctionnement de la Caisse au Conseil et au Comité des Finances. Cela fut confirmé par le Président du Conseil d'Administration, M.P.Levaux qui manifesta son intention de faire diligence en ce domaine.

En ce qui concerne la dette du CERN à l'égard de la Caisse, M.G.Maurin donna des estimations des augmentations de

son montant qui pourraient se produire dans les quatre prochaines années à cause de l'inflation, si les budgets du CERN ne prévoyaient que le paiement de l'intérêt de 3.5% sur sa valeur actuelle. Il rappela l'avis exprimé par le Conseil d'Administration de la Caisse en faveur de la prise en compte de l'inflation dans les versements au titre du service de la dette et la demande de ce même Conseil d'Administration d'être consulté lorsque l'échéancier sera mis à jour.

**LES RESULTATS DES
NEGOCIATIONS ENTRE LA
DIRECTION ET L'ASSOCIATION DU
PERSONNEL.**

Les problèmes des pensions ont été évoqués, eux aussi, lors des négociations salariales ouvertes cet été, à la demande du Conseil du CERN, par la Direction avec l'Association du personnel, sous les auspices du Président du Conseil. Le train de mesures

ayant fait l'objet d'un accord unanime, lors de la réunion plénière du 29 août présidée par le Président du Conseil, inclut l'augmentation des cotisations globales à la Caisse de pensions à 30% des traitements de référence, la cotisation du personnel passant de 7% à 9% et celles des organisations participantes (CERN et ESO) à 21%, ces majorations prenant effet au même rythme pour toutes les parties d'ici à 1997.

Ces accords ont été remis en question par le Comité des Finances et le Comité du Conseil dans leurs réunions des 3 et 4 octobre: en ce qui concerne les cotisations à la Caisse de Pensions, une clé de répartition plus onéreuse pour le personnel (10% pour le personnel et 20% pour les organisations) a été envisagée.

Lorenzo Resegotti

THE PENSION FUND SITUATION

INFORMATION GIVEN IN THE WEEKLY BULLETIN

Certain questions concerning the pensions of the CERN staff were raised in the first number of this Bulletin, to which was attached a copy of the motion voted at an

extraordinary General Assembly of the staff. The members and the beneficiaries of the Pension Fund have been kept informed of developments in the situation by information published in the

CERN Weekly Bulletin severally by the Governing Board of the Fund and by the Staff Association.

The Governing Board of the Pension Fund has in particular expressed itself to be in favour of an increase in the overall rate of contributions to 30% of the reference salary*. It has also considered that CERN's total debt to the Pension Fund should not exceed 20% of the Fund's capital and that the principal of the debt should be able to be amortized over a period of 30 years. It is of the opinion that a global solution should be found which would ensure to the Fund the servicing of the debt, which comprises not only the interest rate of 3.5% and the inflation index, but also the amortization of the debt. As to guarantees the Board has, amongst other points, considered that it is essential to reactivate and to make progress with the discussion concerning the creation of a "Fondation de droit suisse", as foreseen by the CERN Council, in the case of dissolution of the Organisation.

THE ANNUAL GENERAL ASSEMBLY OF THE PENSION FUND
 Other interesting information was given during the annual General Assembly of the Pension Fund, on

18 September 1990. The 1989 annual report, which was presented by the Administrator, C. Cuénoud, mentions an annual performance of 6.23%, without a correction for inflation. Taking into account a 3.50% inflation leads to a net annual total yield of 2.63% for the investments of the Fund in 1989. On the 31 December 1989, there were 3'612 members of the Fund and 891 beneficiaries. There is no reason for quoting here other figures, since important extracts of this report, which is carefully worded and very interesting, have been published in the Weekly Bulletin dated 3 and 10 September 1990.

In his exposé concerning actuarial questions, G. Maurin vice-president of the Governing Board recalled that the economic hypotheses used till now to establish the technical balance of the Fund have not in practise been borne out. For this reason actuarial calculations have been made, at the request of the Governing Board, based on more realistic economic hypotheses. These calculations demonstrate that contributions of at least 30% of reference salaries are necessary for the Fund to be in technical equilibrium, assuming a future financing period of 30

years (period of open fund) during which time the number of members would be stabilized at 3'250 from the end of 1996, the yield on capital would be 6%, the revaluation of salaries 3.5% and indexing of pensions 3%.

G. Maurin underlined that, while being an administrative body whose function is to apply the pension policy decided by the CERN Council, the Governing Board of the CERN Pension Fund should, in accordance with its Rules, ensure the long term stability of the Fund and should submit its opinions concerning the operation of the Fund to Council and to the Finance Committee. This was confirmed by the Chairman of the Governing Board, P. Levaux, who declared his intention to be active in this field.

Concerning CERN's debt to the Fund, G. Maurin gave estimates of the increases in the debt which could be produced by inflation in the next four years, if the CERN budgets only provided for the payment of the 3.5% interest on its present value. He recalled the opinion expressed by the Fund's Governing Board that inflation should be taken into account in the servicing of the debt and the request of this Board to be consulted when the payment

schedule is brought up to date.

OUTCOME OF THE DISCUSSIONS BETWEEN CERN MANAGEMENT AND THE STAFF ASSOCIATION.

Pension problems have also been discussed during the negotiations on salaries started this summer, at the request of the CERN Council, by the CERN Management and the Staff Association under the auspices of the President of Council. The package of measures which was unanimously agreed at the plenary session on August 29 presided by the President of Council includes the increase of overall contributions to the Pension Fund to 30% of reference salaries, the contribution of the staff going from 7% to 9% and that of the participating organizations (CERN and ESO) to 21%, these increases taking effect with the same rhythm for all parties over the period from now to 1997.

These agreements have been disputed by the Finance Committee and the Committee of Council in their meetings of October 3 and 4: for the Pension Fund contributions a distribution which is more burdensome for the staff (10% staff, 20% organizations) has been considered.

Lorenzo Resegotti.

QUOI DE NEUF DU COTE DE L'ASSURANCE MALADIE

LA SITUATION ACTUELLE

Conformément au contrat CERN/Austria, les contributions pour l'année 1990 ont augmenté comme suit:

a- le pourcentage servant de base à l'établissement de la prime est passé de 7,5 à 7,9% *, c'est à dire une augmentation d'environ 5%.

b- la prime a été augmentée de 1% à la suite de l'augmentation en termes réels de 1% des salaires des actifs en juillet dernier. Une augmentation appliquée aux primes des pensionnés qui n'en bénéficient pas !!

Un rappel sera effectué en janvier prochain.

c- la franchise est passée de 30 à 60 FS. Vous avez peut-être pu vous en rendre compte dans les derniers remboursements effectués par Austria.

Les augmentations a- et c- sont entraînées par la hausse des coûts des soins médicaux enregistrée au cours des dernières années.

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT AVEC AUSTRIA.

Ce contrat vient à échéance à la fin de 1991. Un groupe de travail réunissant les représentants de la Direction, de l'Austria et de l'Association du Personnel (AP) a négocié la possibilité d'une prolongation du contrat pour une nouvelle tranche de cinq ans (du 01.01.92 au 31.12.96). Un accord a été trouvé qui doit cependant recevoir encore l'aval des dirigeants respectifs. La proposition majeure réside, à notre connaissance, dans la couverture à l'échelle mondiale des frais de santé sans supplément de prime, ceci dans la limite des frais correspondants aux tarifs de l'Hôpital Cantonal de Genève.

Il est clair que, comme cette année, les modifications annuelles de primes et de franchise restent toujours possibles, en fonction des variations des coûts réels

Le texte définitif doit être préparé par la Direction en Accord avec l'AP et l'Austria et sera présenté en temps utile au

14.11.90 * Ces pourcentages incluent 0.5% qui couvrent le risque professionnel du personnel actif et qui est pris en charge par l'Organisation

CCP (Comité de Concertation Permanent).

REPARTITION DU FINANCEMENT DE L'ASSURANCE MALADIE.

L'Austria nous rembourse, comme vous le savez, 90% des frais exposés pour la plupart des catégories de ces frais. La somme totale payée par l'Austria, augmentée d'environ 6.5% pour la couverture de ses frais administratifs, est couverte par le CERN et l'ensemble des assurés.

Cette dépense se partage ensuite entre le CERN, le personnel actif et les bénéficiaires de la Caisse de Pensions. Le calcul des primes est différent, qu'il s'agisse des titulaires ou des retraités. La prime d'un titulaire est calculée en multipliant son salaire de base de l'année en cours par 35% du pourcentage mentionné plus haut diminué de la part pour risque professionnel (actuellement 7.9-0.5%), alors que celle d'un retraité est calculée en utilisant les mêmes facteurs mais appliqués à la retraite théorique maximale qu'il aurait touchée s'il avait compté 35 ans de service au CERN.

La répartition du coût global est approximativement la suivante:

o Pour les retraités:

- a- 10% des frais médicaux + la franchise
- b- 35 % du pourcentage (voir ci-dessus) appliqué à leur retraite théorique maximale

o Pour les titulaires:

- a- 10% des frais médicaux + la franchise
- b- 35% du pourcentage de son salaire de base de l'année en cours
- c- 35% des 65% non couverts par les retraités

o Pour le CERN:

- a- 65% non couverts par les titulaires
- b- 65% des 65% non couverts par les retraités.
- c- 0.5% des salaires de base pour la couverture des risques professionnels du personnel actif.

Un groupe de travail de l'Administration se penche sur les questions du coût global de l'Assurance-maladie et la répartition de la charge entre les partenaires. Nous aurons certainement l'occasion de revenir sur ces importantes questions. Mais il est évident que les retraités se sentiront profondément lésés par toute atteinte aux principes de mutualité qui ont prévalu jusqu'à présent.

Albert Burger.

WHAT'S NEW WITH HEALTH INSURANCE

PRESENT SITUATION.

In conformity with the CERN/Austria contract, contributions for 1990 have been increased as follows:

a- the percentage which serves as base for the establishment of the premium has increased from 7.5 to 7.9% * - an increase of about 5%. A back payment will be deducted next January.

b- the premium has been increased by 1% as a result of the increase of salaries of the staff members by 1% in real terms last July. An increase applied to the premiums of the pensioners who do not benefit from it !!

A back payment will be retained next January.

c- the franchise has increased from 30 to 60 SF. You may have noticed this in the last reimbursement made by Austria. Increases a- and c- are due to the rise in medical costs during recent years.

RENEWAL OF THE CONTRACT WITH AUSTRIA.

* These percentages include 0.5% covering the professional risk of active staff which is taken over by the Organization.

This contract is due to expire at the end of 1991. A working group consisting of representatives from the CERN management, Austria and the Staff Association (S.A.) have negotiated the possibility of prolonging the contract for a further period of 5 years (01.01.92-31.12.96). An agreement has been reached, which must however be approved by the several managements. The major proposal, to our knowledge, consists in world wide cover for medical expenses without supplementary premium, within the limits of the corresponding tariffs of the Geneva Cantonal Hospital. It is clear that, as this year, annual modifications of the premiums and franchises remain always possible.

The final text is to be prepared by the CERN Management in agreement with the S.A. and Austria and will be put before the Standing Concertation Committee in due time.

DISTRIBUTION OF THE FINANCING OF THE HEALTH

INSURANCE

Austria reimburses us, as you know, 90% of expenses incurred for most categories. The total sum paid by Austria, increased by about 6.5% to cover administrative expenses, is covered by CERN and the insured population.

This expenditure is then divided between CERN, the active staff members and the beneficiaries of the Pension Fund. The premiums paid by the staff members and the pensioners are calculated in different ways.

The premium of a staff member is calculated by multiplying his basic salary for the current year by 35% of the percentage mentioned above minus the amount for the professional risk (at present: 7.9 - 0.5%), while that of a pensioner is calculated by using the same factors but applied to the theoretical maximum pension that he would have received if he had 35 years of service at CERN.

The distribution of the overall cost is approximately as follows:

o For the pensioners:

- a - 10% of medical expenses + franchise
- b - 35% of the percentage (see

above) applied to their theoretical maximum pension

o For the staff members;

- a - 10% of medical expenses + franchise
- b - 35% of the percentage of their current salaries
- c - 35% of the 65% not covered by the pensioners.

o For CERN:

- a - 65% not covered by the staff members
- b - 65% of the 65% not covered by the pensioners.
- c - 0.5% of the basic salaries to cover the professional risk of active staff.

A working group of the CERN Administration is studying the question of the overall cost of the Health Insurance Scheme and its distribution between the partners. We shall certainly have the occasion to come back to these important questions. But it is clear that the pensioners would feel deeply damaged by any attack on the principle of mutuality which has prevailed until now.

Albert Burger.

CONTACTS, RASSEMBLEMENTS, VOYAGES

Et si l'on se rencontrait davantage?

Vous savez, il n'est pas si difficile qu'on le pense de rencontrer ses semblables: un pas vers L'AUTRE, un geste, un coup de téléphone chaleureux, un petit mot envoyé au bon moment, à la bonne adresse....

Mais pourquoi est-il parfois si difficile de sortir de sa coquille, une coquille faite d'inhibitions, d'habitudes acquises et chèrement cultivées, de réserves mal placées, de difficultés réelles - ou imaginaires?

Ah! ces collègues que l'on a fréquentés durant tant d'années, si familiers et pourtant si peu connus, comme l'on aimerait pouvoir leur serrer la main, leur dire un mot d'amitié, tout simplement, le mot que l'on aurait pu dire il y a 10 ans, 20 ans et que l'on n'a jamais pu prononcer.....

Et si les veuves de notre Groupement pouvaient enfin rencontrer ces collègues de travail de leurs conjoints dont elles ont si souvent entendu parler, et si elles pouvaient les voir, "de visu"?

Et si l'on se rencontrait?

Soit. Nous prenons note. Le Groupement des Anciens, sortant d'une (trop) longue gestation et

n'ayant pour tout bagage que sa bonne volonté, vous propose, selon votre voeux, de rompre la glace et de démarrer franchement.

Certes notre action jusqu'à présent n'a pas été spectaculaire, mais elle n'est pas nulle, loin de là! Souvenez-vous:

La toute première rencontre du 18 octobre 1988, au restaurant no 2, celle du 24 mai et du 25 octobre 1989 (avec projection de films si émouvants dans l'Amphithéâtre), la rencontre des veuves du 5 décembre 1989, le voyage du 7 juin de la même année sur le lac du Bourget et le canal de Savières, enfin la croisière de juin 1990 sur le lac de Vouglans, au coeur du massif jurassien le plus boisé d'Europe.....

Voilà qui n'est pas si mal, après tout, pour un Groupement sorti à peine de l'oeuf et dont les statuts définitifs n'ont été votés qu'en avril 1990!

Lors de ces rencontres, le nombre des suggestions, les idées fusant entre deux "anciens" devant une tasse de café cernois (si favorable, c'est bien connu, au jaillissement des idées lumineuses) nous ont déterminés à vous proposer un "questionnaire" pour nous

permettre d'orienter au mieux notre choix et nos futures options. Le nombre de réponses a été suffisant - et nous vous en sommes très reconnaissants - et suffisamment détaillé pour nous permettre de bâtir un programme prévisionnel pour les années à venir.

Sans vouloir vous ennuyer avec le décompte des voix et les tableaux de répartition que nous avons analysés, nous pouvons vous annoncer que la majorité d'entre ceux qui ont bien voulu répondre ont marqué leur choix, par ordre de préférence décroissant, pour:

- o Florence et l'Italie
- o l'Alsace
- o les châteaux de la Loire et la Bretagne (à égalité)
- o l'Ardèche, le mont St Michel, le Verdon (à égalité)
- o Venise
- o La Rochelle, le Lubéron (à égalité)

Quant à la durée, les préférences se classent ainsi, par ordre décroissant:

jours	suffrages	priorités
4	72	24
3	45	21
7	36	6
2	32	6

avec un nombre élevé de préférences pour 1 course par an, au printemps, avec le séjour dans un seul hôtel. Toutefois un nombre non négligeable de réponses incline aussi pour deux

voyages par an, dans les mêmes conditions. C'est pourquoi nous avons adressé au Comité les propositions suivantes pour les années 1991-92-93, qui ont été acceptées:

- Pour 1991:

4 jours à Florence, au printemps (mai-juin)

1 jour en automne (excursion) dans les environs de Genève.

- Pour 1992:

excursion d'1 ou 2 jours au printemps dans la région environnante

3 jours en Alsace, en automne.

- Pour 1993:

4 jours à Venise, au printemps.

Evidemment, ces projets à longue portée ne nous font pas négliger les rencontres plus immédiates, pour la fin1990 en particulier.

Lorsque vous lirez ces lignes, celles-ci auront eu lieu ou seront sur le point de se réaliser: la rencontre générale de tous les membres se tiendra la première semaine de décembre, avec comme thème central d'intérêt une visite de l'exposition "Microcosme CERN" et son exposition temporaire "Hera" que certains d'entre vous connaissent sans doute.

Une visite du CERN pour les dames membres de notre Groupement est en cours de mise au point.

Enfin, une visite du CERN pour l'ensemble des membres est

programmée pour le début de 1991.

En rappelant que notre but n'est pas de nous ériger en club de voyage, mais surtout de nous permettre à tous de "rompre la glace", d'abattre le mur du silence et de provoquer des rencontres

fructueuses, les responsables J.Robert, Th.Kroewerath et R.Cartier seront toujours prêts à accueillir avec sourire et bonne humeur toutes vos remarques, propositions et conseils.

R.Cartier.

Ecrivez-nous pour nous faire part des problèmes que vous rencontrez. Nous souhaitons ouvrir un "Courrier des Anciens" où nous publierions les questions d'intérêt général. Merci d'avance.

Write to us about your problems which you may encounter. We wish to open a Correspondence Column covering questions of general interest to the Ancients. Thank you in advance for your contributions.